



**PRÉFET  
DE LA MEUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet**

A l'attention des Médecins de la Commission Médicale

**GAGNEZ DU TEMPS  
Prenez rendez-vous avec le laboratoire  
dès que vous avez la date de votre  
passage en commission médicale  
et remettez-lui ce coupon**

**Date de rendez-vous devant la commission médicale : .....**

**DEMANDE D'ANALYSES BIOLOGIQUES**

concernant : M/Mme .....

La commission médicale primaire vous demande de vous présenter à votre rendez-vous muni(e) du résultat des examens biologiques à faire impérativement dans les 15 jours qui précèdent la date de votre rendez-vous.

**BILAN SANGUIN  
(si alcoolémie)**

- GAMMA GT, NF, CDT

**ANALYSE D'URINE  
(si stupéfiants)**

- Opiacés, cocaïne, amphétamines, THC

**ATTENTION :**

- Vous devez vous présenter au laboratoire muni(e) de votre pièce d'identité et de la présente fiche ;
- Ces examens ne donnent lieu à aucun remboursement et ne sont pas pris en charge par la sécurité sociale. Toute analyse effectuée sur la base d'une prescription médicale ne pourra pas être prise en compte.
- Les résultats d'analyses doivent être présentés impérativement lors de votre rendez-vous en commission médicale.

Service des Sécurités  
Bureau de la sécurité routière  
40 rue du Bourg  
55 012 BAR LE DUC Cedex  
Tél : 03 29 77 55 55  
Courriel: [pref-commission-medicale@meuse.gouv.fr](mailto:pref-commission-medicale@meuse.gouv.fr)

